

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N<sup>o</sup> 393-2025-VAL PORTANT RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de Valence-en-Poitou (Vienne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R.411-8 et R.411-21-1 ;

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription,

Vu la demande en date du 3 septembre 2025 par laquelle HAJALA TRAVAUX TELECOM (HTT), M. HAJ BELGACEM Zied, 1 rue Bernadette Lafont, 49100 ANGERS aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDERANT que pour la réalisation des travaux de tirage câble fibre optique sous terrain + aérien + raccordement optique sur l'ensemble de la commune de Valence-en-Poitou, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur toute l'emprise du chantier,

### ARRÊTE

**Article 1 :** À compter du 4 septembre 2025 jusqu'au 30 septembre 2025, la circulation sera réduite à une voie et réglée manuellement, le stationnement sera interdit de 8h00 à 18h00 sur toute l'emprise du chantier sur l'ensemble du territoire de la commune.

**Article 2 :** Les panneaux nécessaires à cette réglementation seront mis en place par HAJALA TRAVAUX TELECOM (HTT).

**Article 3 :** Les panneaux réglementaires seront conformes aux prescriptions de l'instruction sur la législation temporaire et seront mis en place dès le début des travaux.

**Article 4 :** Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

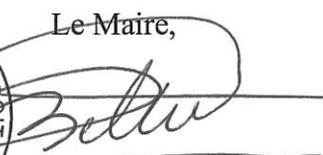
**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie,
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou,
- Monsieur HAJ BELGACEM Zied, représentant de l'entreprise HAJALA TRAVAUX TELECOM d'Angers.

Fait à Valence-en-Poitou, le 4 septembre 2025



Le Maire,

  
**Philippe BELLIN**